



## Section juridique et consulaire

**Rendez-vous obligatoire**  
**veuillez appeler 01 53 64 76 66**

**Frais d'établissement du visa: 60 €**  
**payables en espèces ou par carte bancaire**

**Délai de traitement: 2 à 10 jours**

### Adresse visiteurs :

28 rue Marbeau  
75116 Paris  
Métro  
Ligne 1, Porte Maillot, sortie n° 5  
Ligne 2, Porte Dauphine  
info@paris.diplo.de

Situation en mai 2012

## Visa pour regroupement familial vers un/une conjoint(e) non allemand(e)

Les demandeurs doivent se présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade munis des documents suivants :

- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli
- 1 photo d'identité récente

ainsi que l'original et **deux (2) photocopies des pièces suivantes :**

- **passport** en cours de validité
- **titre de séjour français** en cours de validité
- **acte de mariage**  
(sur formulaire plurilingue ou accompagné d'une traduction assermentée ; les actes de mariage en provenance de pays non européens devront, le cas échéant, être légalisés.)
- justificatif de **connaissances de base de la langue allemande** de niveau A1 : certificat du Goethe-Institut ou de l'un de ses représentants (organismes partenaires) ou de la *telc GmbH* (cf. note d'information sur la justification d'une connaissance élémentaire de la langue allemande dans le cadre du regroupement des conjoints)

Le conjoint vivant en Allemagne devra en outre fournir **deux photocopies de :**

- **son passeport**
- **son titre de séjour allemand**
- **son attestation de résidence (*Meldebescheinigung*)**
- **son contrat de travail**
- **ses trois derniers bulletins de salaire**
- **son bail**

Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

**Les dossiers de demande incomplets (photocopies ou documents originaux manquants) ou envoyés par courrier postal ne pourront être traités.**

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note sont fondées sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.